

Image not found or type unknown



Impayé du solde des charges locatives

Par **franoise**, le **30/11/2014** à **22:10**

J'ai un locataire qui ne paie son loyer que le 20 de chaque mois et après relances. En novembre 2014, nous avons envoyé par courrier le solde des charges locatives de 2013 et la taxe des ordures ménagères. Par téléphone il me dit qu'il paiera en 3 fois soit novembre, décembre et janvier 2015. En fait il n'a payé que son loyer et les provisions pour charges habituelles avec autant de difficultés. Que pouvons nous faire ?

Image not found or type unknown



Par **HOODIA**, le **01/12/2014** à **06:31**

"Que pouvons nous faire" ?

La réponse me parait etre trop simple: ne pas faire la politique de l'autruche ,et, le cdt de payer est la première action!